



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

SAISON 2020

Mutations :

Le licencié qui désire muter doit retirer sa feuille de mutation auprès du club qui l'accueille en 2020, ou au secrétariat du comité, au tarif de 1 €, (aux horaires d'ouverture).

Pour rappel : depuis 2018 il n'existe plus de date limite pour muter. Tant que le joueur n'a pas repris de licence en 2020, il peut donc changer de club.

Les demandes de mutation devront être déposées **en même temps que le bordereau de demande de licence** par le club qui accueille le joueur en 2020.

Le tarif est de **30 euros** pour une mutation interne au département et **50 euros** pour une mutation externe **à régler par chèque**.

Les mutations payantes concernent les joueurs et joueuses senior, vétéran, juniors (jeune né 2003 et 2004) et dernière année de la catégorie cadet (jeune né en 2005).

Les *mutations internes* suite à un changement de club après une ou plusieurs années sabbatiques, ou si le club a cessé ses activités, sont gratuites pour l'année 2020.

Les *mutations externes* après une année ou plusieurs années sabbatiques sont payantes.

Pour les catégories benjamins, minimes et cadets (1^{ère} et 2^{ème} année) les mutations sont gratuites, mais le triptyque doit être dûment complété par le responsable légal, et tamponné et signé par le président du club quitté.

Licences :

Liste des documents relatifs à la validation des licences 2020 :

- demande de licence 2020 : **la partie civilité (date de naissance, sexe, nationalité, adresse, courriel, téléphone) n'est à compléter que si une modification doit y être apportée et pour les nouveaux joueurs et les mutés,**
- questionnaire de santé
- attestation questionnaire de santé

TSVP →

Ces documents sont disponibles en version informatique (voir pièces jointes) ou sont à votre disposition au secrétariat du comité. Si vous souhaitez un envoi postal, les frais seront facturés au tarif en vigueur.

Le guide d'assurance saison 2020 et toutes les attestations seront téléchargeables sur la plateforme MMA.

Pour 2020, chaque joueur qui renouvelle sa licence doit :

- Compléter une demande de licence 2020

ET :

***si son certificat médical est encore valable :**

- Compléter le questionnaire de santé et le conserver

○ si vous avez répondu par la négative à l'ensemble des rubriques votre certificat médical est encore valable

○ si vous avez répondu par l'affirmative à une seule question vous devez fournir un certificat médical datant de moins d'un an

- Compléter l'attestation de questionnaire de santé et la fournir au CD,

***Si le joueur est arrivé au bout des 3 années de validité de son certificat médical :**

- Fournir un certificat médical, datant de moins de un an

Les nouveaux joueurs, doivent en plus fournir :

- la copie d'une pièce d'identité

- un certificat médical, datant de moins de un an

- une photo d'identité **récente**

Le club doit centraliser les « dossiers individuels de demande de licence » de ses licenciés et les déposer au secrétariat du comité (accompagné des feuillets de mutations et du règlement de celle-ci en cas de changement de club).

Horaires de permanence des licences pour cette saison :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

Mercredi de 8h00 à 12h00

En dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Les licences devront être réglées par virement bancaire, chèque ou espèces. Aucun règlement de la part des joueurs ne sera accepté.